



## LES PRATIQUES ESSENTIELLES

# S'engager auprès des personnes les plus touchées

L'Approche commune est d'avis qu'il est important que la mesure d'impact soit dictée par ceux qui sont le plus touché par les actions d'une organisation. Nous pensons également que les normes doivent répondre aux besoins des personnes là où elles en sont.

Les pratiques essentielles visent à articuler des pratiques qu'au moins 60 % des organisations font déjà. Les consultations nous ont aidés à cerner ces pratiques, ce qui laisse également entendre que 60 % des SPO ne s'engagent pas actuellement de manière significative avec les personnes les plus touchées dans leur travail de mesure d'impact.

Pour cette raison, il n'est pas nécessaire actuellement de collaborer avec les personnes les plus touchées dans le cadre des pratiques essentielles. Nous avons plutôt identifié les possibilités d'engagement et les avons incluses dans les pratiques prospectives que les organisations peuvent commencer à envisager et à planifier.

Nous nous engageons à travailler avec les organisations pour faire de l'engagement une partie essentielle de la pratique de la mesure d'impact et nous sommes impatients de l'ajouter à notre norme minimale.

## **S'engager auprès des personnes les plus touchées par les actions d'une organisation**

S'engager auprès des différentes personnes concernées par le travail d'une organisation est une pratique essentielle de la mesure d'impact.

L'Approche commune est d'avis qu'il est important que la mesure d'impact soit dictée par ceux qui sont le plus touchés par les actions d'une organisation.

Un engagement significatif est une première étape importante dans la réalisation de la mesure d'impact qui est motivée par les personnes les plus touchées. L'engagement est la bonne chose à faire; il mène à une meilleure mesure d'impact et à un meilleur impact. La mesure d'impact doit inclure les personnes et les environnements naturels les plus touchés par les actions d'une organisation et y être sensible. La mesure d'impact est plus pertinente pour les organisations à vocation sociale lorsqu'elle est adaptée aux voix des personnes les plus touchées.

La participation réelle des personnes les plus touchées aide les organisations à :

- éviter les efforts bien intentionnés, mais malavisés
- s'efforcer d'apporter des changements qui correspondent à ce qui est le plus apprécié par ceux qui sont directement touchés par le travail de l'organisation, et y parvenir
- maximiser l'impact escompté compte tenu des ressources à sa disposition
- créer un engagement de responsabilité envers les personnes les plus touchées

L'implication des personnes les plus touchées crée une attente de suivi. Cela signifie maintenir la transparence même lorsque les efforts sont insuffisants.

## **Nous savons que l'engagement dépasse actuellement la norme minimale de la version 2.0**

Pour chacune des pratiques essentielles décrites dans la norme minimale, nous avons inclus une section sur l'engagement avec les personnes les plus touchées. Ces explications englobent des pratiques qui vont au-delà de la norme minimale décrite dans la **version 2.0**. Nous l'avons inclus en raison de la conviction de l'Approche commune selon laquelle les personnes et les environnements naturels les plus touchés par l'impact devraient être au centre de la mesure d'impact, en déterminant ce qui est considéré comme important à mesurer.

Une norme minimale décrit les pratiques qui reflètent le stade où se trouvent la plupart des gens dans leur parcours de mesure d'impact. Pour les pratiques essentielles, la norme minimale reflète ce que la plupart des organisations (60 %) font déjà. La plupart des organisations ne sont pas très engagées auprès des personnes les plus touchées. C'est dans l'esprit de l'établissement d'une norme minimale que nous n'incluons pas l'engagement avec les personnes les plus touchées comme exigence dans la version 2.0. Nous incluons plutôt des suggestions d'engagement pour chaque pratique essentielle qui deviendront des exigences futures. Ces suggestions sont un point de départ pour la mesure d'impact qui est centré sur ceux dont la vie est la plus touchée par le travail d'une organisation.

En incluant des pratiques suggérées pour l'engagement, l'Approche commune invite les organisations à entreprendre un cheminement critique vers une mesure d'impact participative plus pertinente sur le plan culturel. L'Approche commune s'efforcera de soutenir les changements dans les pratiques de mesure d'impact, de sorte qu'à l'avenir, ces pratiques seront intégrées dans la norme minimale en tant qu'exigences reflétant « l'état d'avancement » des pratiques de mesure d'impact.

Ce travail est ancré dans la réconciliation. Si nous voulons nous engager dans un travail de réconciliation significatif et répondre aux Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), nous avons la responsabilité de nous engager dans des pratiques de mesure d'impact qui se concentrent sur les priorités identifiées par les communautés, de soutenir le leadership autochtone en matière de mesure d'impact et de donner la priorité à l'incorporation des visions du monde et des réalités autochtones.

## **Nous nous engageons à travailler avec les organisations pour faire de l'engagement une exigence de la version 3.0**

La vision de l'Approche commune pour la prochaine mise à jour des pratiques essentielles (version 3.0) est qu'elle établira une norme minimale pour l'engagement participatif dans chacune des cinq pratiques essentielles.

L'Approche commune espère encourager l'évolution de cette pratique de mesure d'impact par l'inclusion de pratiques d'engagement comme exigences futures dans la version 2.0 de la norme minimale. Ces pratiques servent à signaler aux organisations qu'un engagement accru est la rigueur accrue attendue pour les futures révisions de la norme. C'est la direction du changement dans la pratique de la mesure d'impact que l'Approche commune cherche à soutenir.

Parce que l'engagement est si essentiel à la pratique de la mesure d'impact, l'Approche commune a choisi de ne pas isoler l'engagement comme une pratique distincte, mais de l'inclure comme une pratique transversale dans chacune des cinq pratiques essentielles. L'engagement sera intégré dans toutes les pratiques. Vous pouvez voir la direction que nous prenons dans les encadrés du document sur les pratiques essentielles.

Entre-temps, si vous souhaitez obtenir des conseils sur l'engagement, jetez un coup d'œil à :

- Norme sur la **participation des parties prenantes** de Social Value International (en anglais)
- **60 Décibels** (en anglais)
- **Évaluation participative** ((en anglais et espagnol)



Ce travail est licencié sous une licence

[internationale de Creative Commons Attribution — Pas de modification 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)